



  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

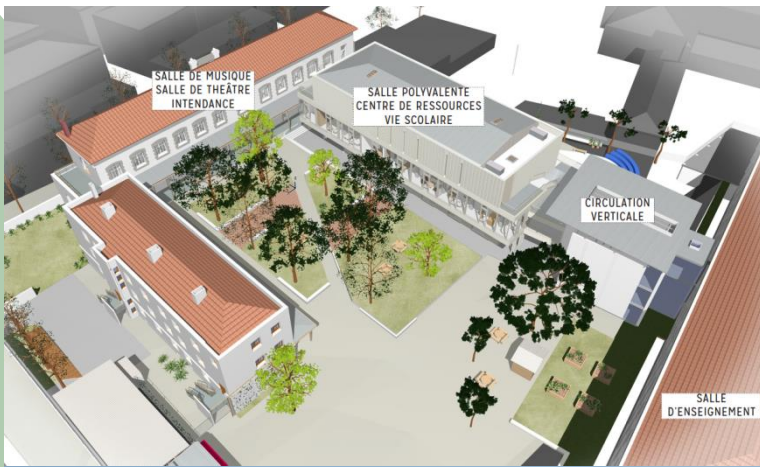
Lycée Clément Marot  
Cahors

# DEVENEZ LYCÉEN(NE) À CLÉMENT MAROT

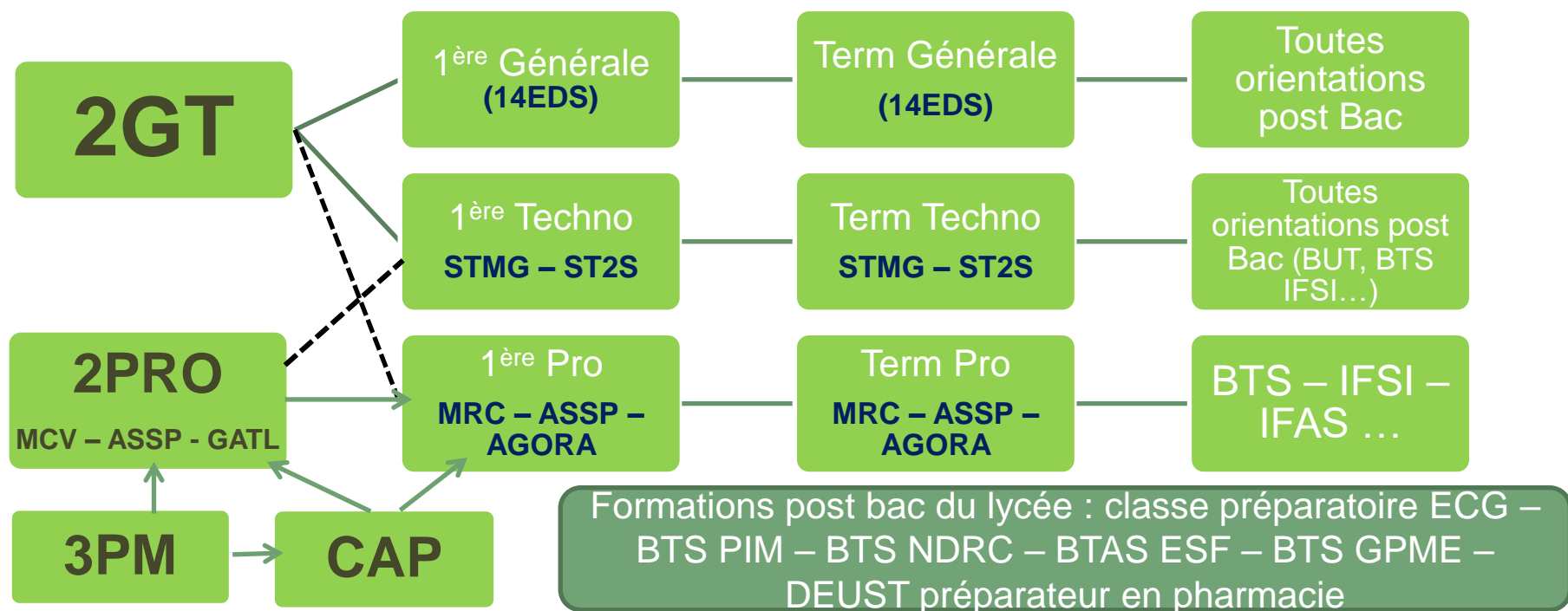
## EN FILIÈRE PROFESSIONNELLE MCV



# UN LYCÉE EN RÉNOVATION



# Une diversité de possibilités de formations





  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Lycée Clément Marot  
Cahors

# UN LYCÉE OÙ L'ON RÉUSSIT



# Des exigences de travail, de rigueur, de comportement

Bac pro ASSP

**95%**

(Acad services 86,3 et Fce 83,1)

2023 : 96,3%

Bac pro AGORA

**64,7 %**

(Acad services 86,3 et Fce 83,1)

2023 : 80,8%

Bac pro MCV

**91,7 %**

(Acad services 86,3 et Fce 83,1)

2023 : 71,4%



# Un suivi renforcé de l'assiduité



Lycée Clément Marot  
Cahors



## Le proviseur

Affaire suivie par :  
Les Conseillères Principales d'Éducation  
T : 05 83 35 25 17  
Viesco.marot@ac-toulouse.fr

59 rue des Augustins  
CS 90211  
460004 CAHORS

## Contrat d'assiduité

**Références :** Code de l'éducation : articles R131-5 à R131-10, articles R511-1 à R511-11 et Circulaire n°2014-159 du 24 décembre 2014 relative à la prévention de l'absentéisme scolaire

Le présent contrat est signé par :

- l'élève ..... scolarisé(e) en classe de .....
- les représentants légaux de l'élève .....
- le lycée Clément Marot représenté par Rémi POUMEYROL, chef d'établissement

Ce contrat d'assiduité s'impose à l'élève ..... suite aux manquements aux obligations scolaires constatées pendant l'année 2023-2024, et l'engage, lui/elle et sa famille à respecter un certain nombre de points, ayant pour objet de limiter le nombre d'absences au lycée et dans les cours.

**Article 1 :** L'inscription du jeune au lycée Clément Marot à la rentrée scolaire 2024 est soumise à l'engagement du jeune et de sa famille à respecter le présent contrat.

**Article 2 :** La loi impose une présence des élèves à la totalité des enseignements présents à leur emploi du temps. Cette assiduité est vérifiée par les professeurs, à chacun des cours et supervisée par la vie scolaire.

**Article 3 :** Aucun projet professionnel ou scolaire sérieux ne peut être construit convenablement, sereinement et efficacement, sans une présence assidue au lycée.

**Article 4 :** En cas d'absence de l'élève, la famille doit **informer au plus vite** le lycée (vie scolaire) en indiquant la raison de cette absence, et ce, **quel qu'en soit le motif**.  
Un certificat médical est nécessaire seulement si votre enfant a une maladie contagieuse (ou pour une demande de dispense d'EPS de plusieurs séances).

**Article 5 :** Les absences peuvent être autorisées par le lycée pour les seuls motifs suivants :

- **Maladie de l'élève** (ou d'un de ses proches s'il est contagieux)
- **Réunion solennelle de famille** (mariage, enterrement, etc.)

- **Empêchement causé par un problème accidentel dans les transports**
- **Enfant qui suit ses représentants légaux** (déplacement en dehors des vacances scolaires)

Elles seront alors notées comme « régularisées » dès le justificatif écrit (mail ou courrier) reçu. Tout autre motif d'absence peut être examiné et faire l'objet ou non, d'une autorisation d'absence par le proviseur.

**Article 6 :** Le contrôle des absences fait l'objet d'un suivi rigoureux de la part du lycée.

- **Dès les premières absences non justifiées, l'élève est convoqué(e) par la conseillère principale d'éducation (CPE)** qui lui rappelle l'importance de l'assiduité et prend contact avec ses représentants légaux.  
Les heures manquées pour des absences non autorisées seront rattrapées et des punitions données.
- **Si la situation continue, le chef d'établissement convoque l'élève et ses représentants légaux.** Il rappelle ses obligations à l'élève, avertit également le service social de l'établissement de la situation et demande une suspension temporaire des bourses nationales. Une commission éducative pourra être réunie.
- **Si les absences perdurent, des signalements seront effectués auprès du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale et/ou du Procureur de la République** qui décide des poursuites et veille à l'application de la loi.  
Un conseil de discipline pourra être réuni afin de statuer sur une sanction pour le motif d'absentéisme.

L'élève,

Signature,

.....

Les représentants légaux,

Signature,

.....

Signature,

.....

Le proviseur du lycée Clément Marot,

Signature,

**Rémi POUMEYROL**





  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Lycée Clément Marot  
Cahors

# LE LYCÉE PROFESSIONNEL



# QUELS CHOIX DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE?

**Clément  
Marot  
Cahors**

Valence  
d'Agen  
Toulouse

Gallieni  
Toulouse

Champollion  
Figeac

**Clément  
Marot  
Cahors**

A  
Bourdelle  
Montauban

**Clément Marot  
Cahors**

**Bac pro  
AGORA**

Assistance à  
la Gestion des  
Organisations  
et de leurs  
Activités

**Bac  
pro**

Logistique

**Bac  
pro**

Transport

**Bac  
pro**

Métiers  
de  
l'accueil

**Bac pro MCV**

Métiers du  
Commerce et de  
la Vente  
**Option A**

Animation gestion  
de l'espace  
commercial

**Bac pro  
MCV**

**Option  
B**

Prospection  
clientèle  
valorisation  
de l'offre  
commerciale

**Bac pro ASSP**

**Accompagnement, Soins et  
Services à la Personne**

**2<sup>nd</sup>e PRO GATL**

Métiers de la Gestion  
Administrative, du Transport  
et de la Logistique

**2<sup>nd</sup>e PRO MRC**

Métiers de la Relation Client

**2<sup>nd</sup>e PRO ASSP**

Accompagnement, Soins et  
Services à la Personne



# MÉTIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE

## Option A-Animation et gestion de l'espace commercial

## OBJECTIFS

L'activité du titulaire de ce bac pro, au sein d'une équipe commerciale, consiste à participer à l'approvisionnement, à la vente et la gestion commerciale. Cet employé qui travaille dans tout type d'unité commerciale : physique ou virtuelle, met à la disposition de la clientèle les produits correspondants à sa demande. Il exerce sous l'autorité d'un responsable.

## ADMISSION

- Aux élèves de 3<sup>ème</sup> (générale ou prépa-métiers)
- Passerelle possible après une 2<sup>nd</sup>e GT
- 30 places pour chaque niveau

## QUALITÉS REQUISES

- Goût et sens du relationnel
- Dynamisme et créativité
- Autonomie
- Bonne présentation
- Sens des responsabilités



## DÉBOUCHÉS

Insertion professionnelle (vie active)  
Pour l'option A (Animation et gestion de l'espace commercial) :

- chef des ventes,
- chef d'équipes, magasin,
- responsable de secteur adjointe magasin,
- responsable de secteur,
- chef de rayon,
- vendeur en magasin.

## POURSUITES D'ÉTUDES

- BTS PIM (Profession Immobilière)
- BTS MCO (Management Commercial Opérationnel)
- BTS NDRC (Négociation Commerciale ET Digitalisation de la Relation Client)

## CONTENU ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique  
Mathématiques  
Langues vivantes  
Arts appliqués et culture artistique  
Éducation physique et sportive

## ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Au cours duquel les élèves seront amenés à travailler différentes activités :

- Vente conseil
- Suivi des ventes
- Fidélisation de la clientèle et développement de la relation client
- Animation et gestion de l'espace commercial
- Économie-droit, Prévention, Santé et Environnement
- Économie/droit

### DEUX NOUVELLES DEMARCHES PÉDAGOGIQUES

- La Co-intervention :
  - en math/sciences avec l'enseignement professionnel
  - en français avec l'enseignement professionnel
- Le Projet

### DES PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP) :

20 semaines sur les 3 ans :

- 2 x 3 semaines en 2<sup>de</sup> et en terminale
- 2 x 4 semaines en 1<sup>ère</sup>

- Création de mini-entreprises en fonction des équipes pédagogiques section euro Anglais avec DNL Commerce

